

DOCUMENTS

CGV-131030
UNIVERSITÉ DE MONCTON
CONSEIL DES GOUVERNEURS
Réunion extraordinaire du 30 octobre 2013
à 20 heures
Par conférence téléphonique

ORDRE DU JOUR	Action	Document	Responsable
1. Ouverture			R. Lanteigne
2. Vérification du droit de présence	Information		L. Castonguay
3. But de la convocation	Information		R. Lanteigne
4. Nominations de nouveaux membres au Conseil des gouverneurs	Décision	X	R. Théberge
5. Projet éducatif de cohabitation UMCS et CCNB-PA <i>Présentation de madame Jocelyne Roy Vienneau</i>	Décision	X	R. Théberge
6. Prochaine réunion : le 30 novembre 2013 à Moncton	Information		R. Lanteigne
7. Clôture			R. Lanteigne

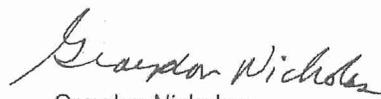
276

LE 4 SEPTEMBRE 20132013-276

En vertu de l'alinéa 6(2)f) de la Loi sur l'Université de Moncton, chapitre 94 des Lois du Nouveau-Brunswick de 1986, le lieutenant-gouverneur en conseil nomme ou nomme pour un nouveau mandat, selon le cas, les personnes suivantes membres du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton, pour un mandat de trois ans, à compter du 12 septembre 2013 :

- a) nomme Neil A. Vibert, de Miscou (Nouveau-Brunswick);
- b) nomme pour un nouveau mandat D' Jean Soucie, d'Edmundston (Nouveau-Brunswick); et
- c) nomme Adélarde Cormier, de Notre-Dame-de-Kent (Nouveau-Brunswick).

Le lieutenant-gouverneur,


Graydon Nicholas

This is to certify that the foregoing is a true copy of an Order of the Lieutenant-Governor in Council of the Province of New Brunswick, made on the 4th day of September, 2013.
Je certifie que le document qui précède est une copie conforme d'un décret du lieutenant-gouverneur en conseil de la province du Nouveau-Brunswick, pris le 4 septembre 2013.

Province of New Brunswick, made on the 4th day of September, 2013.
de la province du Nouveau-Brunswick, pris le 4 septembre 2013.

Deputy Clerk of the Executive Council/Greffier suppléant du Conseil exécutif



304

LE 25 SEPTEMBRE 2013

2013-304



En vertu de l'alinéa 6(2)g) de la Loi sur l'Université de Moncton, chapitre 94 des Lois du Nouveau-Brunswick de 1986, le lieutenant-gouverneur en conseil nomme Michel Côté, de Rothesay (Nouveau-Brunswick), membre du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton pour un mandat de trois ans, à compter d'aujourd'hui.

Le lieutenant-gouverneur,

Graydon Nicholas

This is to certify that the foregoing is a true copy of an Order of the Lieutenant-Governor in Council of the Province of New Brunswick, made on the 25th day of September, 2013.
Je certifie que le document qui précède est une copie conforme d'un décret du lieutenant-gouverneur en conseil de la province du Nouveau-Brunswick, pris le 25 septembre 2013.

Province of New Brunswick, made on the 25th day of September, 2013.
de la province du Nouveau-Brunswick, pris le 25 septembre 2013.

Deputy Clerk of the Executive Council/Greffier suppléant du Conseil exécutif

**Projet cohabitation CCNB-PA/UMCS
présenté au Comité de finance
le vendredi 25 octobre 2013**

Antécédents

Le CCNB-Campus de la Péninsule acadienne occupe des espaces dans les locaux de l'UMCS depuis 1993. Au fil des ans, les besoins en salle de classe et en bureaux administratifs ont augmenté, ce qui a justifié en 2005 l'ajout d'un étage de 15,000 pi² à l'édifice IRZC. Au total, le CCNB-PA occupe quelque 20,000 pi² dans l'édifice IRZC et le pavillon Irène-Léger, avec en plus 70,000 pi² dans des sites à Caraquet, Tracadie-Sheila et Néguaç.

En 2012, dans un désir de vouloir regrouper ses activités à deux endroits seulement dans la Péninsule acadienne, le CCNB approche l'UMCS afin de vérifier la possibilité de mettre de l'avant un projet de cohabitation similaire à l'UMCE et le CCNB-Campus d'Edmundston, qui regrouperait des services communs tels que la cafétéria, la bibliothèque, la vie étudiante, etc.

Le projet

Le projet consiste à bâtir un ajout de 25,400 pi² au pavillon Irène-Léger et de faire des ajustements à l'infrastructure actuelle du bâtiment afin d'offrir aux étudiantes et aux étudiants du CCNB-PA et de l'UMCS une cafétéria commune, une bibliothèque commune, une vie étudiante commune dans un environnement stimulant et plus propice à développer d'autres projets/services communs tels que des services aux étudiants bonifiés, des programmes articulés, etc.

Avantages pour l'UMCS

Les avantages pour le campus sont importants. D'abord, ce projet permettra d'au moins doubler le nombre d'étudiants sur le campus. Les activités sociales, culturelles et sportives s'en trouveront considérablement bonifiées. Sur le plan des infrastructures, le projet va apporter une remise à neuf de notre système de chauffage (nouvelles bouilloires), l'installation de gicleurs dans le pavillon Irène-Léger, l'agrandissement des terrains de stationnement, une rénovation complète de la cafétéria, ainsi que des rénovations/ajustements dans les espaces existants du rez-de-chaussée, du 1^{er} et du 2^e étage du pavillon Irène-Léger pour un total estimé à plus de 2.3 millions \$.

Désavantage pour l'UMCS

L'étage de 15,000 pi² dans l'édifice IRZC occupé par le CCNB-PA serait libéré jusqu'à ce qu'un nouveau locataire soit trouvé. Par contre, le CCNB s'engage à continuer de payer l'hypothèque et l'entretien des lieux jusqu'à ce qu'un nouveau locataire soit trouvé jusqu'à concurrence des coûts réels pour l'UMCS (soit 117,000 \$/annuel pour le refinancement de l'hypothèque de 1.6 M \$ sur 25 ans et 140,00 \$/annuel d'entretien).

Coût du projet

A) Coût du projet de construction

1) Nouvelle construction (25,450 pi ² à 230 \$/pi ²)	5,811,000 \$
2) Démolition (cafétéria et entrée)	50,000
3) Rénovation (espaces existantes)	1,900,000
4) Stationnement	432,000
5) Contingences de construction	400,000
6) Honoraires professionnels et administration	909,300
7) TVH	<u>997,700</u>
TOTAL	10,500,000 \$

B) Engagements annuels actuels avec l'UMCS (jusqu'au 31 décembre 2030) qui sont intégrés dans la proposition financière

Hypothèque actuelle pour l'IRZC	141,800 \$
Entretien pour l'IRZC	<u>138,067</u>
TOTAL	279,867 \$

Note : Le solde de l'hypothèque se chiffre à 1,600,000 \$ (approx.)

C) Nouvelle hypothèque

Coût construction/démolition/rénovation	10,500,000 \$
Financement provenant des Fonds du Nord	<u>- 4,000,000</u>
Montant à financer pour le projet	6,500,000 \$
Refinancement de l'hypothèque des locaux du CCNB à IRZC	<u>+1,600,000</u>
Total à financer	8,100,000 \$

En supposant un taux hypothécaire de 5,5 % et un terme de 25 ans, cette nouvelle hypothèque coûtera 593,000 \$ par année.

Proposition financière

Donc, en incluant les coûts reliés (la nouvelle hypothèque de 8.1 M \$, incluant le refinancement de l'hypothèque actuel de 1.6 M \$), l'entretien des 25,400 pi² supplémentaires, un fonds spécial pour l'entretien différé et les frais d'entretien du 15,000 pi² occupé dans l'édifice de l'IRZC jusqu'à ce qu'on trouve un nouveau locataire, le montant annuel que le CCNB devra remettre à l'UMCS sera de :

1) Financement de l'hypothèque de 8.1 M \$ sur 25 ans	593,300 \$
2) Entretien des 25,450 pi ² de l'ajout au pavillon Irène-Léger	230,000
3) Réserve pour l'entretien différé, soit 2 % de l'infrastructure exclusive au CCNB-PA	77,500
4) Frais d'entretien des 15,000 pi ² dans l'édifice IRZC	<u>140,000</u>
TOTAL ANNUEL	1,084,800 \$

